

La Sauvegarde de l'Anjou

Lettre d'information - Spécial révision PLUi ALM - Octobre 2020



REVISION DU PLUi d'Angers Loire Métropole : Avis de la Sauvegarde de l'Anjou

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) dessine l'agglomération des années à venir en termes d'habitat, de développement économique, d'infrastructures, de transports, d'usage des sols, de protection de notre environnement, de place de la nature... Le plan date de début 2017. **Sa révision, en cours, est indispensable pour adapter la vision qu'il porte et les moyens qu'il prévoit, aux enjeux majeurs d'aujourd'hui** : la lutte contre le changement climatique et la transition écologique.

Ceci suppose des objectifs ambitieux notamment de sobriété énergétique, de maîtrise de l'artificialisation des sols, de limitation des distances de transports et de préservation de la biodiversité.

Le projet mis sur la table par Angers Loire Métropole (ALM) comporte des évolutions en ce sens. Hélas, elles n'occulent pas **une vision de fond qui reste trop ancrée sur un mode de développement maintenant périmé**. Elles sont bien loin d'être à la hauteur de tels objectifs.

Loin du zéro artificialisation des sols

C'est flagrant en ce qui concerne un volet fondamental du PLUi : la politique d'usage des sols.

Le plan affiche la programmation d'un **étalement urbain** conduisant à priver les espaces naturels et agricoles de l'équivalent de 100 terrains de football chaque année : inacceptable à l'heure où le Plan National Biodiversité affiche l'objectif de zéro artificialisation nette !

Cette vision de la **consommation foncière** est en outre incohérente. Pour les commerces : en affichant avec raison l'objectif de les développer dans les centres urbains pour revitaliser ces derniers, mais prévoyant en même temps de poursuivre leur extension dans des zones périphériques comme celle de Moulin-Marcille. Alors que l'impératif climatique impose clairement de diminuer les grandes zones commerciales ou d'activités éloignées des pôles urbains. Pour les activités, en privilégiant les implantations grandes consommatrices d'espace, au lieu de concentrer le développement sur celles qui allient développement de l'emploi et concentration spatiale. Pour l'habitat, en éloignant un habitat social fortement consommateur de services. Pour les formes urbaines en général, en n'associant pas densification et nature en ville.



Nous approuvons en revanche la volonté d'organiser le développement autour de polarités (zones déjà fortement urbanisées) plutôt que l'étalement urbain tous azimuts. Mais à condition de prévoir simultanément une **offre de transports collectifs adaptée**, ce qui n'est pas le cas.

Et pour finir sur l'usage des sols, l'agglomération devrait tirer les leçons de la crise sanitaire pour renforcer les productions agricoles de proximité (comme sur la zone agricole protégée de Ste-Gemmes) et contribuer ainsi aux circuits courts et à la sécurité alimentaire. ●

Lutter contre le changement climatique

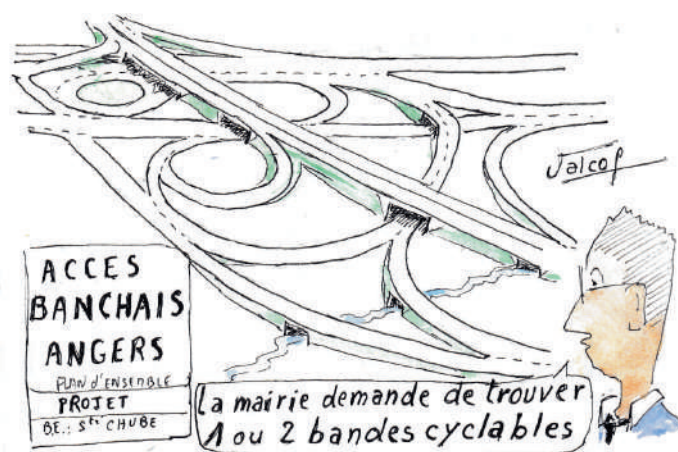
Arrêter les investissements pour les voitures, au profit des vélos, des piétons et des transports en commun.

La mobilité est un autre volet majeur du PLUi, en raison de ses enjeux climatiques, énergétiques et de pollution urbaine. On est loin d'une politique volontariste qui chercherait à délester le centre-ville de l'automobile au profit des modes doux (transports en commun, vélo, marche à pied...).

Le projet de PLUi affiche certes des objectifs ambitieux de baisse de la part de l'automobile, mais sans se doter des moyens pour y parvenir : il ne comporte en effet **aucune proposition de réaménagement de la voirie destinée à dissuader le recours à l'automobile dans la ville**. Celle-ci reste quasi totalement structurée autour de ce moyen de transport. Et certains projets interrogent pour le moins sur la volonté réelle des élus dans ce domaine :

- celui du nouvel accès à la gare, futur aspirateur à voitures là où nous pensons que l'avenir est à l'accès prioritaire par des transports en commun,
- ou celui de l'élargissement de l'A11, déconnecté de son articulation aux mobilités urbaines.

A contrario, les objectifs et les moyens restent bien faibles pour développer l'usage du vélo (1,5 million d'euros/an seulement, face aux dizaines de millions d'euros programmés pour les projets routiers), ainsi que les transports en commun, où il faudrait notamment renforcer les lignes de bus et intermodalités en connexion avec le tramway. Le projet n'organise pas la véritable mutation nécessaire de la mobilité. ●



Une transition écologique au rabais

Un autre volet essentiel, la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité, fait figure de parent pauvre dans ce projet.

Le patrimoine angevin est pourtant riche en la matière : basses vallées angevines, vallée de la Loire, image du végétal... Il n'est même pas répertorié comme un atout de développement à préserver et à valoriser.

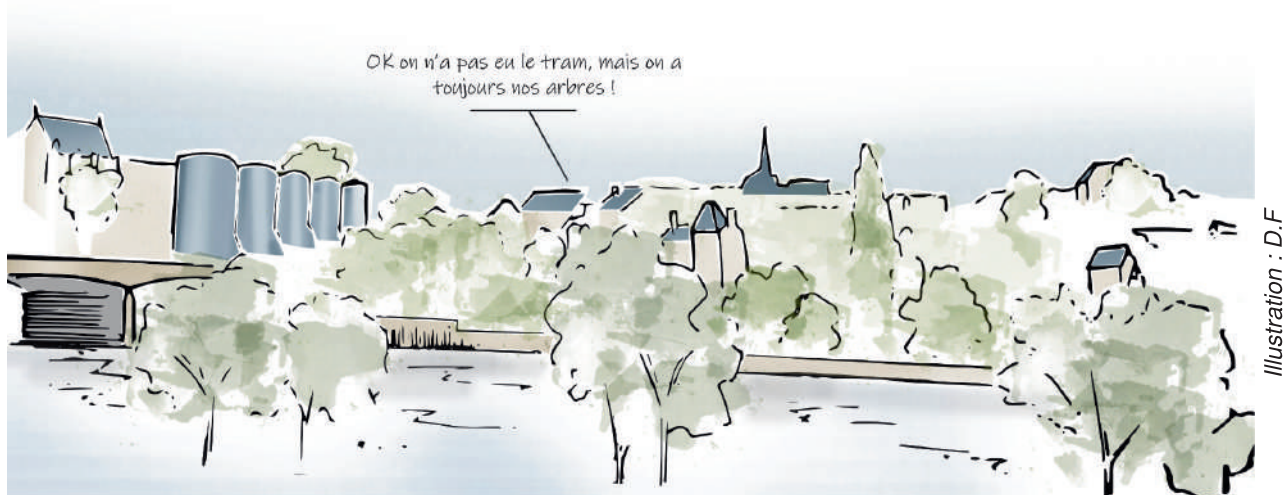
Les orientations générales du projet de PLUi affichent une attention particulière à **la trame verte et bleue** et à la présence des **zones humides**, ce que nous soutenons.

Mais **la pratique ne suit pas** : l'inventaire des zones humides a été limité aux terrains proches des zones urbaines. Et, même dans ce cadre restreint, il reste incomplet. La plupart des zones humides et leurs cortèges d'espèces protégées sont sacrifiés à l'extension des zones urbaines. Cela peut et doit être évité dans un document de programmation qui affiche leur importance stratégique pour la préservation de la biodiversité. Plus de la moitié des zones humides du Maine-et-Loire a déjà disparu. Il faut sauver des bulldozers celles qui restent.

Quant à la trame verte et bleue, elle comporte encore de trop nombreux points noirs dont la résorption n'est pas prévue. Elle doit être rendue fonctionnelle pour la libre circulation de la flore et de la faune sauvages. Par exemple :

- en conservant partout une largeur suffisante des liaisons écologiques,
- en incluant toutes les zones humides et les haies bocagères adjacentes,
- en programmant des rétablissements des continuités de circulation des espèces sauvages, pour les liaisons écologiques discontinues. ●





Préserver l'arbre en ville

Sujet emblématique à Angers, la préservation du patrimoine arboré de l'agglomération reste largement insuffisante.

Il y a un décalage regrettable entre les intentions affichées, qui vont dans le bon sens et les actes. Le recensement participatif partiel des arbres remarquables a été pour l'essentiel pris en compte dans l'inventaire, mais comment rendre efficace cette démarche dans la durée ?

Un des derniers actes en date est le projet d'arasement quasi-total de la végétation arborée du parc Sainte-Anne. Le classement proposé dans le PLUi d'une grande partie de notre capital arboré (notre "poumon vert") dans la catégorie "Présence Arborée Reconnue" ne garantit de fait en rien une protection. C'est le cas du parc Sainte Anne. C'est pourquoi nous demandons que tous les arbres ou espaces boisés le justifiant soient classés en "**Espace Boisé Classé**", seul statut garantissant la préservation.

Nous demandons également l'application systématique, pour chaque projet impliquant des destructions, de la séquence "Eviter-Réduire-Compenser" inscrite au Code de l'Environnement. Ce principe aurait par exemple conduit à réduire les abattages d'arbres sur le trajet du tramway ou à les compenser à proximité par des replantations au moins équivalentes.

Enfin, la densification ne doit se faire qu'en conservant en ville un maximum d'espaces naturels et en limitant, plus que ce n'est proposé, l'imperméabilisation des sols tant sur le domaine public que sur les propriétés privées. ●



Organiser la transition écologique

De manière générale, la transition écologique justifie que les sujets Climat-Air-Énergie, désimperméabilisation des sols, gestion de l'eau, et économie circulaire fassent l'objet d'une **Opération spécifique d'Aménagement et Programmation (OAP)** explicitement dédiée. Car ils ne sont traités dans le projet que de façon partielle et hors cohérence : ceci n'est pas suffisant compte-tenu de leur importance dans la stratégie territoriale.

Patrimoine

En ce qui concerne le **patrimoine bâti**, nous saluons l'arrivée d'un Secteur Patrimoine Remarquable à l'ambition exemplaire, mais il devrait faire l'objet de dispositions explicitant son application dans la période où le Plan de Sauvegarde ne sera pas encore en vigueur. Les autres protections seraient par ailleurs à compléter dans certains cas.

Conclusion

De grands objectifs mais trop peu de moyens pour une réelle transition écologique.

Si le projet de PLUi comporte des évolutions positives sensibles en faveur de la transition écologique, elles sont surtout présentes dans l'affichage de grands objectifs. Mais elles laissent encore **trop de place** à un socle persistant de **fondamentaux du passé** : le **grignotage** permanent **d'espaces naturels ou agricoles**, **l'hégémonie de la circulation automobile**, et les **atteintes** récurrentes aux écosystèmes indispensables à la **biodiversité**.

Elles restent par ailleurs très partielles puisque ce document ne propose pas de réelle stratégie d'action pour **réduire nos émissions** de gaz à effet de serre et agir en faveur du climat. Et surtout, elles sont **trop peu** traduites dans la **programmation et les moyens** mis en œuvre, pouvant laisser craindre un verdissement (du PLUi) restreint aux seules apparences.

La Sauvegarde de l'Anjou et les nombreuses associations qu'elle fédère seront donc vigilantes d'abord aux **améliorations de fond** qui peuvent encore être apportées à la version finale de cette révision, ensuite aux **actions concrètes** qui seront mises en œuvre par la nouvelle équipe dirigeante de l'agglomération.

Retrouvez l'avis complet de la Sauvegarde de l'Anjou sur le projet de révision du PLUi d'Angers Loire Métropole sur notre site internet, à l'adresse suivante : <https://www.sauvegarde-anjou.org/wp-content/uploads/2020/07/PLUi-ALM-revision-2020-avis-SVA-def.pdf>

ADHESION

Vous souhaitez devenir adhérent de la Sauvegarde de l'Anjou et appuyer la fédération dans ses combats au quotidien pour la préservation de l'environnement et du patrimoine ?

Il est désormais possible d'adhérer en ligne en se rendant sur le site internet de l'association :

<https://www.sauvegarde-anjou.org/participer/adherer/>

